

1 oct.

WEYGAND Felix

Bonjour,

Oui vous pouvez noter mon soutien : Félix WEYGAND, Conseiller général des Bouches du Rhône (canton de La Rose), Délégué à l'enseignement supérieur, la recherche, les nouvelles technologie ; Conseiller municipal de Marseille (13e et 14e arrondissements). Vous pouvez mentionner ce mail de contact : contact@felix-weygand.fr. Vous pouvez m'envoyer une tribune que je mettrai en ligne sur mon site web (www.felix-weygand.fr).

Cordialement ;

FW

Le 01/10/13, **anti nuisances l2** <anti.nuisances.l2@gmail.com> a écrit :

Le CAN L2 (Collectif Anti Nuisances de la L2) souhaite s'adresser à vous, élus de Marseille et de sa région et leur demande, en leur qualité, d'intervenir ou de réitérer leurs interventions auprès de l'Etat et du Préfet afin que la problématique de la pollution de l'air soit réellement et concrètement prise en compte.

En effet, vous connaissez les effets mortifères des émissions de particules fines (PM 10 ou, plus graves, PM 2,5) pour les marseillais: 8 mois d'espérance de vie en moins et 200 morts imputables à cette pollution et qui contribue à un coût généré par la pollution de 763€ par an et par assuré pour la Caisse Primaire d'Assurances Maladie.

➤ **Le Plan de Protection de l'Atmosphère 13**, signé le 17 mai 2013 par le Préfet des Bouches du Rhône, comprends notamment l' Action n° 10 « *Canaliser et traiter les émissions liées à la circulation dans les tunnels urbains (existants et à venir)* ».

Elu(e)s : Agissez pour la ratification de cette action !

➤ L'ADEME (Agence d'Etat) recommande dans sa Note d'Opportunité un traitement par filtration. **Elu(e)s : Agissez pour la mise en oeuvre de la recommandation de l' ADEME !**

➤ **L'Europe inflige à la France une amende record** de 11 millions d'€ par an et une astreinte de 240 000€ par jour de dépassement : à Marseille, entre le 1° janvier et le 20 septembre 2013, la préfecture a émis 39 alertes : 10 pour dépassement du seuil d'information (+ de 50 µg/m³ de PM10) et 29 pour seuil d'alerte (+ de 80 µg/m³). **Elu(e)s : Agissez également dans l'intérêt financier de vos électeurs !**

Le contrat de Partenariat Public Privé liant le Consortium Bouygues à l'Etat serait signé le 7 octobre et donc, vous l'aurez compris, le Collectif Anti-Nuisances L2 souhaite un engagement fort et réactif de tous les élus au delà de tout clivage politique, afin d'obtenir le contrôle, la maîtrise et la diminution globale de la pollution par :

- **L'installation d'une station fixe de mesure de polluant indépendante de Bouygues** (comprenant les PM 2,5, les plus nocives pour la santé) à Kaddouz, dans l'enceinte de la SEM (lieu techniquement approuvé par la DREAL et AIRPACA, auquel ne manque que l'ordre d'exécution) **avant ouverture de la L2 ;**
- **Une campagne de mesures de spéciation des PM 2,5 avant ouverture de la L2 à Kaddouz ;**
- **Une filtration des airs viciés**, (c'est le seul moyen de ne pas rejeter dans l'atmosphère des gaz nocifs) avec collecte des gaz jusqu'aux têtes de tunnels (c'est là que les normes seront exposées)

Afin de rendre public votre engagement, nous souhaiterions que vous nous autorisiez, par retour de cet envoi, à publier votre nom et votre mandat (c'est donc pour cela que certains d'entre vous en recevront plusieurs), comme soutien à nos exigences en faveur de la Santé Publique.

Pour le Collectif Anti-Nuisances L2

Richard HARDOUIN

Bernard DONADIO

Président

Secrétaire